

# LES FORMATIONS SECURITE NIVEAU 1 - NIVEAU 2

## Origine et Objectifs

### Action Sécurité

**Partenariat régional ANFAS - MASE Normandie**

Ces deux associations poursuivent conjointement leurs efforts d'amélioration de la gestion de la sécurité sur le lieu de travail dans le but de :

- renforcer l'efficacité des systèmes de management de la sécurité
- faciliter l'entraide
- se projeter

Ces deux associations ont élaboré une charte dans ce sens

**Mise en place d'un plan régional sécurité**

L'ANFAS Normandie, le réseau des CC de Normandie, le MASE Normandie et l'ANFAS Normandie ont initié des actions de sécurité dans cette démarche pour :

- améliorer les performances sécurité comprises des entreprises utilisatrices

### Association Normande

**Sa mission**

Depuis 1997, l'ANFAS Normandie contribue à l'amélioration continue des performances sécurité des entreprises utilisatrices et des entreprises intervenantes. Sa principale mission est de développer et mettre en œuvre les actions de formations sécurité à destination des salariés d'entreprises intervenantes sur l'ensemble de la Normandie.

Plus généralement, l'association contribue à :

- étudier et engager toutes actions de nature à favoriser une démarche de progrès entre les entreprises utilisatrices et les entreprises intervenantes
- promouvoir ses actions au niveau national et européen
- engager des partenariats avec le réseau des acteurs de la sécurité
- coordonner ses activités avec l'administration

**Ses acteurs**

- Les Institutionnels
- Les Entreprises utilisatrices
- Les Entreprises intervenantes
- Les Organismes de formation

se sont regroupés en association pour constituer l'ANFAS Normandie.

Aujourd'hui, son réseau d'adhérents assure son développement et sa pérennité grâce à ses propositions d'actions. Sur ces bases :

- son Conseil d'Administration définit les orientations et le plan d'action
- un comité d'expert assure la démarche de labellisation des organismes de formation et des armateurs

**L'ANFAS Normandie est ouverte à l'interprofessionnel.**

Créée à l'origine par la branche professionnelle de la Chimie, l'association s'est élargie aujourd'hui à l'ensemble des secteurs d'activités afin de :

- mutualiser l'ensemble des efforts de chaque secteur
- développer des actions adaptées aux besoins des différents corps de métiers

### Formation

L'ANFAS Normandie est spécialisée dans la formation sécurité afin de répondre aux besoins communs des entreprises intervenantes et utilisatrices dans le domaine de la maîtrise des risques et de son environnement de travail.

- Elle développe des référentiels de formation sécurité généraux et spécifiques métiers dépassant le cadre réglementaire
- Elle adapte ces derniers en fonction de l'évaluation de la réglementation et des retours d'expériences
- Elle sélectionne et labellise selon une démarche et des critères d'exigence stricts :
  - des organismes de formation compétents, organisés, moyens techniques et pédagogiques...
  - des armateurs (expérience sécurité terrain, expérience pédagogique, expérience d'encadrement...)
- Elle contrôle la qualité des formations par un système d'audit

**La Réalisation majeure de l'ANFAS Normandie : L'habilitation Sécurité Niveau 1 - Niveau 2**

**Objectifs généraux :**

- Identifier les dangers et analyser les risques spécifiques liés à la coactivité
- Établir et adapter les mesures de prévention prioritaires lors des interventions
- Adapter l'équipe à une situation de sa situation de travail
- Clarifier le rôle et les responsabilités de chacun face à la situation de travail

**Ces formations reconnues et harmonisées au niveau national sont :**

- habilitation de travail sur les installations fixes (généralistes...)
- habilitation de travail sur les installations fixes (spécifiques...)
- habilitation de travail sur les installations fixes (spécifiques...)
- habilitation de travail sur les installations fixes (spécifiques...)

© 2008 ANFAS Normandie. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'ANFAS Normandie est formellement interdite.

# Qu'est-ce que l'ANFAS Normandie?

ANFAS Normandie est un **engagement de l'ensemble des acteurs de la prévention** pour une **culture commune de la sécurité**.

Création en **1997** – **Membres fondateurs** :

- France Chimie Normandie
- UIMM Rouen-Dieppe

Adhérents répartis en **4 collèges** :

- Institutionnels
- Entreprises utilisatrices
- Entreprises intervenantes
- Organismes de formation

## Principale mission :

Développement et mise en œuvre d'actions, notamment des **actions de formations à la sécurité** à destination des salariés d'entreprises intervenant sur les sites industriels de Normandie.



# Que fait l'ANFAS Normandie?

## Actions :

- Être le **garant de la qualité et du contenu pédagogique des formations à la sécurité N1/N2 et à la sécurité jointage** (sélection et labellisation des OF et formateurs par un système d'audit tierce partie)
- Développer des **partenariats avec les acteurs sécurité du territoire** (MASE, CARSAT, ...)
- Animer et **partager les Retours d'Expérience et bonnes pratiques** en matière de Sécurité entre DO et sous-traitants (Réunion REX, Memento Sécurité...)
- Permettre aux **jeunes scolarisés d'être formés à la sécurité** et d'accéder plus facilement aux sites industriels
- Faire évoluer/harmoniser les référentiels de formation sécurité (action de **communication** et de **lobbying**) en lien avec les acteurs locaux et nationaux



# Quelle est la portée des formations N1 et N2 ?

Ces formations **reconnues et harmonisées au niveau national** :

- sont **adoptées et exigées\*** par les **industriels** (chimie, pétrochimie...)
- sont **ouvertes et adaptées** à d'autres **secteurs d'activités**
- sont exigées par le système commun de **certification / habilitation MASE** des entreprises intervenantes



L'ANFAS Normandie c'est :  
**13 000 stagiaires formés N1 & N2 par an**

*\* NB: des accords de branches professionnelles imposent des exigences en matière de formation des salariés des entreprises intervenantes (ex: accord du 4 juillet 2002 de la Chimie, accord du 26 février 2003 de la métallurgie)*

# Que sont les formations N1 et N2 ?

Les formations sécurité N1 – N2 sont des **pré-requis sécurité** qui ne se substituent en aucun cas à la **formation sécurité au poste de travail** de l'entreprise intervenante, ni à l'**accueil sécurité** de l'entreprise utilisatrice.



Les formations ont une **durée de validité:**

**N1: 3 ans**

**N2: 4 ans**

# Chacun son rôle et ses responsabilités

Il est nécessaire de différencier les **compétences attendues** pour le personnel N1 de celles attendues pour le personnel N2

## Le personnel N1

### Personnel d'exécution

- Il identifie les dangers et réagit aux risques liés à la co-activité
- Il réagit face à une évolution de sa situation de travail
- Il **applique** les règles / consignes et les mesures de prévention
- Il **exerce** son droit d'alerte et de retrait si nécessaire

## Le personnel N2

### Responsable de la sécurité de l'intervention - présent sur le site

- Il analyse les risques et met en place les mesures de prévention liées à la demande d'intervention
- Il organise le travail en sécurité
- Il **explique et communique** les documents de travail
- Il **s'assure de l'application** des règles/ consignes et des mesures de prévention
- Il réagit face à la situation de travail de l'équipe (événements ou comportements imprévus)
- Il est le signataire du permis de travail